

## Parcours de collections 2023

**Contexte** L'appel à candidatures « *Parcours de collections 2023* » est proposé par le ministère de la Culture (Secrétariat général, Sous-direction des affaires européennes et internationales) dans le cadre de ses programmes d'échange d'expérience de professionnels étrangers *Courants du monde*.

Le ministère de la Culture conçoit, finance et met en œuvre cet appel à candidatures, en lien avec les directions générales concernées, les opérateurs du ministère et autres structures éligibles. Il associe les Services de coopération et d'action culturelle ou les instituts français des ambassades de France à l'étranger.

Il fait aussi appel à un prestataire pour la mise en œuvre logistique du programme, Alambret communication.

**Public** *Parcours de collections* s'adresse à des **professionnels étrangers confirmés**, exerçant des responsabilités dans des institutions culturelles hors de France (administrateurs, responsables de service, chargés de projets culturels, responsables culturels de collectivités territoriales, responsables de l'élaboration et du pilotage des politiques culturelles), désireux de développer et mettre leur expertise au service d'échange de connaissances et de savoir-faire, avec des lieux culturels en France.

*Parcours de collections* s'adresse spécifiquement à des **professionnels provenant de musées, de bibliothèques, de monuments historiques ou de l'archéologie**. Il est dédié de manière prioritaire mais non exclusive au continent africain.

Une priorité est accordée aux professionnels francophones, mais *Résidence Parcours de collections* est aussi ouvert aux professionnels non francophones, dans la mesure où ils peuvent être reçus dans de bonnes conditions dans la structure concernée, par un personnel anglophone ou d'une autre langue.

**Objectifs** *Parcours de collections* a pour objectifs de mettre en place et de développer des études sur l'histoire et le parcours de certains objets et collections conservés en France et de la manière précise et documentée dont ils y sont entrés. Il permet à des professionnels spécialistes dans leur pays, d'aider à cette identification, d'échanger et de dialoguer avec leurs collègues français, afin d'aboutir à une meilleure connaissance commune de cette histoire. Il participe au renforcement des échanges de savoir-faire scientifiques et des coopérations entre institutions.

## Résidence Culture

**Prise en charge Bourse** (1500€ par mois ou au pro rata du nombre de jours) : elle est prise en charge par le ministère de la Culture et versée par Alambret Communication

**Couverture sociale** : elle est prise en charge par le ministère de la Culture (maladie, responsabilité civile, rapatriement)

**Hébergement** : les candidats retenus se verront soit proposer un logement par leur établissement d'accueil (à la charge dudit établissement), soit devront en rechercher un (à la charge du professionnel accueilli, le montant étant alors défalqué de la bourse). L'établissement d'accueil devra s'assurer, avant l'arrivée du professionnel, que celui-ci dispose bien d'un lieu de logement pour toute la durée du séjour.

**Voyage** : le déplacement vers la France est à la charge de l'employeur du candidat, du candidat ou éventuellement d'un autre partenaire (par exemple Ambassade de France ou Institut français).

Le ministère de la Culture ne prend pas en charge le titre de transport international ni les frais de visas.

**Dossier de candidature** Une fois complété, le dossier de candidature devra impérativement être transmis à l'Ambassade de France (Service de coopération et d'action culturelle) ou à l'Institut français du pays de résidence du candidat, qui le visera et le fera parvenir au ministère de la Culture après avoir émis un avis motivé sur la candidature :

**au plus tard le 15 octobre 2022 au ministère de la Culture à :**

Fabienne Brütt ([fabienne.brutt@culture.gouv.fr](mailto:fabienne.brutt@culture.gouv.fr)) et Joëlle Lamowaltay ([joelle.lamowaltay@culture.gouv.fr](mailto:joelle.lamowaltay@culture.gouv.fr)) et [contact-international@culture.gouv.fr](mailto:contact-international@culture.gouv.fr).

Les dossiers incomplets à la date précisée ci-dessus seront considérés comme inéligibles.

A noter que les dossiers de candidature sont aussi téléchargeables sur le site du Ministère de la Culture (<https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Europe-et-international/L-action-europeenne-et-internationale-du-ministere-de-la-Culture/Programmes-d-accueil-de-formation-et-d-echange-pour-les-professionnels-etrangers-de-la-culture> ).

**Procédure de candidature** La sélection définitive des candidatures incombe au ministère de la Culture en lien avec les services culturels des ambassades de France des pays concernés. Ces derniers émettent des avis circonstanciés et classés par priorité sur les candidatures afin d'apporter un éclairage sur le contexte local et l'inscription du projet présenté dans le paysage culturel local.

La sélection des dossiers s'effectue selon les critères suivants :

- pertinence de la recherche scientifique et historique proposée au regard de l'actualité culturelle et diplomatique
- effet constructif et structurant du séjour pour l'institution d'origine et l'environnement professionnel du candidat ainsi que pour la structure hôte en France
- perspectives de développement de partenariats et coopérations institutionnelles entre les structures d'origine et d'accueil, ainsi qu'entre les pays représentés
- à qualité égale, les dossiers provenant du continent africain seront privilégiés.

## Résidence Culture

Le ministère informera les postes et les candidats des résultats par courriel.

### INFORMATION

#### **Ministère de la Culture**

**Fabienne BRÜTT** : coordinatrice du programme Courants du monde-Résidence Culture pour la Sous-direction des affaires européennes et internationales

Tel : +33 1 40 15 84 94

[fabienne.brutt@culture.gouv.fr](mailto:fabienne.brutt@culture.gouv.fr)

#### **Organisation logistique du séminaire**

Alambret communication : [sdae@alambret.com](mailto:sdae@alambret.com)